



N° SP\_2018\_10\_032

**SEANCE PLENIERE DU CONSEIL DEPARTEMENTAL**

**REUNION DU 16 OCTOBRE 2018**

**Présidée par Monsieur Jean-Claude LEBLOIS**

---

**COMMISSION DE SYNTHÈSE**

SERVICE : Pôle Ressources/Sous-direction Finances

---

**OBJET : Décision modificative n° 2**

---

Elu(s) présent(s) : Mme ACHARD, M. ALLARD, Mme AUPETIT-BERTHELEMOT, M. AUZEMERY, M. BARRY, M. BOST, M. BOULESTEIX, Mme BRIQUET, M. DELAUTRETTE, M. DESTRUHAUT, M. ESCURE, Mme FONTAINE, Mme FREDAIGUE-POUPON, M. HANUS, M. LAFARGE, M. LAFAYE, Mme LALOGUE, Mme LARDY, M. LEBLOIS, Mme LHOMME-LEOMENT, Mme MEZILLE, Mme MORIZIO, Mme NOUHAUT, Mme PLAZZI, M. RAYMONDAUD, Mme ROTZLER, Mme TLEMSANI, M. TOULZA, M. VEYRIRAS, M. VIROULAUD, Mme YILDIRIM.

Elu(s) absent(s) / excusé(s) sans procuration : Mme GENTIL.

Elu(s) absent(s) ayant donné pouvoir : M. ARCHER, excusé, a donné délégation de vote à M. TOULZA ; M. BEGOUT, excusé, a donné délégation de vote à Mme YILDIRIM ; Mme DEBOURG, excusée, a donné délégation de vote à M. BOST ; Mme JARDEL, excusée, a donné délégation de vote à M. HANUS ; M. LEFORT, excusé, a donné délégation de vote à Mme FONTAINE ; M. NOUHAUD, excusé, a donné délégation de vote à Mme MORIZIO ; Mme REJASSE, excusée, a donné délégation de vote à Mme ACHARD ; Mme RIVET, excusée, a donné délégation de vote à Mme MEZILLE ; M. RUMEAU, excusé, a donné délégation de vote à M. VIROULAUD ; Mme TUYERAS, excusée, a donné délégation de vote à M. ALLARD.

## **PRESENTATION SYNTHETIQUE**

La décision modificative n° 2 a pour fonction d'effectuer des ajustements à la prévision budgétaire de l'exercice en cours.

Sur un budget total de 465,9 M€, elle porte sur un montant d'inscriptions négatives (hors opérations sur dépenses imprévues) de **0,733 M€**.

### **INCIDENCES BUDGETAIRES**

	Investissement		Fonctionnement	
	AP	CP	AE	CP
Dépenses	6 925 635	- 1 344 170	2 728	2 666 651
Recettes		256 680		1 065 801

## **RAPPORT**

Le projet de décision modificative n° 2 du budget principal qui vous est soumis a pour fonction d'effectuer des ajustements à la prévision en cours.

Il présente des inscriptions négatives en dépenses pour un montant de 0,733 M€ (hors dépenses imprévues).

### **I - LES OPERATIONS DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT**

#### **LES DEPENSES**

Les dépenses réelles de la section d'investissement font l'objet d'une inscription négative de 1,344 M€.

Les principaux ajustements proposés se répartissent ainsi :

- **Equipements directs - 1,289 M€**
  - Réseaux, voirie et infrastructures - 0,058 M€

La correction apportée à ce secteur de dépenses porte essentiellement sur les investissements routiers. Compte tenu des résultats d'appels d'offre favorables au Département et de l'avancée de certaines opérations, il est proposé d'ajuster à la baisse les crédits dédiés à l'amélioration du réseau départemental (- 0,375 M€) pour abonder les programmes relatifs aux grosses réparations (+ 0,329 M€) (cf. rapport particulier 3ème commission).

Un ajustement des crédits consacrés à l'acquisition de matériels et d'engins techniques est également proposée (- 0,012 M€).

- Les collègues 0 M€

Ce poste de dépenses enregistre uniquement des redéploiements de crédits à solde nul entre les différents programmes de travaux dans les établissements.

- Les autres équipements - 1,231 M€

Ce secteur de dépenses qui regroupe des travaux sur les sites départementaux hors collègues et également divers équipements en matériel, enregistre globalement une désinscription de crédits à hauteur de 1,231 M€.

Les principales diminutions concernent :

- la mise en accessibilité de l'Espace Noriac et du Centre de la mémoire d'Oradour-sur-Glane (- 0,500 M€),
- l'installation du téléski nautique sur le site de Fréaudour (- 0,500 M€),
- les travaux d'extension des Archives départementales (- 0,400 M€),
- l'équipement informatique des services administratifs (- 0,100 M€).

Ces diminutions sont essentiellement la conséquence d'un retard de facturation des entreprises du fait d'un décalage de quelques semaines dans la réalisation des travaux ou dans leur réception.

A contrario, des abondements de crédits sont proposés au titre :

- de la rénovation des façades du Musée de Rochechouart (+ 0,150 M€),
- de l'équipement informatique des services sociaux (+ 0,063 M€) et culturels (+ 0,020 M€),
- des travaux et aménagements sur les forêts départementales (+0,030 M€),
- de l'équipement des véhicules techniques (+ 0,015 M€),
- de la restauration et numérisation d'œuvres d'art du Musée de Rochechouart (+ 0,007 M€), intégralement financées par des subventions de l'Etat (cf. infra).

➤ **Programmes pour les communes et autres tiers - 1,179 M€**

Le soutien à l'investissement des communes et autres tiers est affecté par divers ajustements de crédits, dont l'objectif est de prendre en compte le rythme de réalisation des travaux initialement prévus.

Ainsi, au-delà de quelques mouvements à soldes nuls, cet agrégat est marqué par une désinscription des crédits dédiés aux opérations de restructuration et d'extension des EHPAD (- 1,140 M€). Une diminution des aides consacrées aux équipements touristiques privés (- 0,011 M€), au logement (- 0,015 M€), à l'habitat (- 0,030 M€) et au milieu naturel (- 0,030 M€) est également proposée.

A l'inverse, s'agissant du programme de voirie « Fonds de concours aux communes », un complément de crédits de 0,046 M€ est demandé.

➤ **Opérations financières et patrimoniales + 1,124 M€**

Cet agrégat de dépenses intègre une inscription complémentaire de 1,124 M€ au titre de l'avance remboursable accordée au Syndicat mixte pour le Développement de l'offre régionale de services et de l'aménagement des télécommunications en Limousin (DORSAL) au budget primitif 2018 (cf. rapport particulier 2<sup>ème</sup> commission).

**LES RECETTES**

Le projet de décision modificative n° 2 propose une correction à la hausse des recettes d'investissement de 0,257 M€.

➤ **Les recettes affectées aux programmes d'équipement - 0,163 M€**

Les recettes affectées aux programmes d'équipement enregistrent une désinscription de crédits à hauteur de 0,163 M€ :

- 0,200 M€ sur les subventions des communautés de communes versées au Département au titre de la délégation de l'aide à l'immobilier d'entreprises ;
- + 0,030 M€ au titre d'une contribution de la Caisse nationale de solidarité pour l'autonomie (CNSA) pour la mise en place d'un système d'information harmonisé avec celui de la Maison départementale des personnes handicapées (MDPH) ;
- + 0,007 M€ pour la restauration et la numérisation des collections du Musée de Rochechouart.

➤ **Subventions globalisées** **+ 0,460 M€**

Il s'agit ici d'ajuster le montant prévisionnel du fonds de compensation de la TVA (FCTVA) pour 2018 (+ 0,460 M€), portant celui-ci à 5,460 M€.

➤ **Cessions d'immobilisations** **- 0,040 M€**

La cession de l'ancienne Maison du Département de Bessines étant reportée au 1<sup>er</sup> semestre 2019, une désinscription de crédits de 0,040 M€ est proposée.

## **II - LES OPERATIONS DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT**

### **LES DEPENSES**

Les dépenses réelles de fonctionnement s'élèvent (hors dépenses imprévues) à 0,611 M€.

En ce qui concerne les frais de personnel, il n'est pas prévu de modifier l'inscription initiale globale.

Les principaux ajustements budgétaires prévus concernent :

- Services généraux **+ 0,101 M€**

Ce poste de dépenses intègre divers ajustements de crédits aboutissant à une inscription complémentaire de 0,101 M€, dont 0,050 M€ concerne les frais de contentieux, 0,030 M€ des prestations intellectuelles pour la gestion de projets informatiques et 0,017 M€ les créances éteintes.

- Enseignement **+ 0,014 M€**

Pour ce secteur, outre différents mouvements à solde nul, il est principalement proposé d'ajuster à la hausse les subventions versées aux établissements pour les sorties scolaires (+ 0,005 M€) et les frais de manutention dans les collèges (+ 0,008 M€).

- Culture - sports - loisirs - jeunesse **+ 0,019 M€**

Des corrections marginales (0,019 M€), financées en totalité par des participations de l'Etat, sont proposées pour le fonctionnement du Musée de Rochechouart.

Par ailleurs, des redéploiements de crédits à solde nul sont opérés pour financer les charges de fonctionnement des Archives et de la Bibliothèque départementale de prêt.

- Action sociale et médico-sociale **+ 0,495 M€**

Le domaine de l'action sociale et médico-sociale supporte principalement un ajustement de crédits à la hausse dans le secteur de l'enfance.

L'ajustement le plus significatif concerne l'hébergement. L'évolution toujours croissante du nombre d'enfants confiés au Département conduit à proposer un supplément de crédits de 1,191 M€ pour assurer leur hébergement en établissements et lieux de vie (dont 0,133 M€ pour l'hébergement des mineurs non accompagnés en hôtels ou en foyers de jeunes travailleurs).

Des inscriptions complémentaires sont également prévues pour financer l'habillement des enfants de l'Aide sociale à l'enfance (ASE, soit : + 0,020 M€) et les repas des MNA (+ 0,032 M€).

Ces nouvelles propositions de crédits sont partiellement compensées par :

- une désinscription, faute d'appel à projet fructueux, des crédits initialement ouverts pour le dispositif d'accompagnement spécifique des MNA (- 0,230 M€),
- une diminution des crédits dédiés au Contrat pluriannuel d'objectifs et de résultats (CPOR) de l'Association limousine pour la sauvegarde de l'enfance à l'adulte (ALSEA) (- 0,092 M€),
- une correction des allocations (- 0,230 M€),
- une baisse sur les fonds d'aides (- 0,070 M€, dont : - 0,030 M€ sur le Fonds d'aide aux jeunes (FAJ), - 0,030 M€ sur le Fonds d'aide à la fourniture d'énergie (FAFE) et - 0,010 M€ sur l'aide au maintien dans un logement locatif),
- une réduction des crédits consacrés à la formation des assistants maternels (- 0,025 M€) et aux rémunérations et autres indemnités des assistants familiaux (- 0,155 M€).

S'agissant du secteur personnes âgées - personnes handicapées, seul un redéploiement à solde nul des crédits de l'APA est prévu pour abonder les frais d'hébergement des personnes âgées (1,3 M€).

Des ajustements à la baisse sont proposés dans les domaines de l'insertion et de l'emploi (- 0,155 M€) avec principalement : une désinscription de 0,100 M€ sur les contrats d'accompagnement dans l'emploi, une diminution des crédits dédiés à l'accompagnement socioprofessionnel (- 0,017 M€) et, enfin, une correction des crédits alloués aux emplois d'avenir (- 0,020 M€) et aux ateliers-chantiers d'insertion (- 0,010 M€).

Pour le surplus, un montant de 0,251 M€ d'annulations de titres sur exercices antérieurs est également prévu.

- Réseaux, voirie et infrastructures + 0,034 M€

L'inscription complémentaire proposée concerne principalement les frais de carburant (+ 0,029 M€) et de combustibles (+ 0,007 M€).

- Aménagement et environnement - 0,028 M€

Cet agrégat enregistre principalement des ajustements à la baisse sur les participations dédiées à l'environnement.

- Transports + 0,003 M€

Cette inscription concerne une régularisation de TVA sur exercice antérieur.

- Développement économique, agriculture, tourisme - 0,007 M€

Pour ce secteur de dépenses, il est prévu d'ajuster à la baisse le montant des subventions versées.

Concernant la contribution du Département au Syndicat mixte de l'aéroport de Limoges-Bellegarde (SMALB), l'analyse de la Chambre régionale des comptes quant à la redistribution de compétences opérées par la loi NOTRE n'étant toujours pas connue, il est proposé de la maintenir au niveau de 2017 (soit 1,6 M€).

- Opérations financières - 0,020 M€

Cet agrégat enregistre une diminution de la contribution du Département au Fonds de solidarité pour l'adapter à son montant notifié (- 0,022 M€) ainsi qu'une inscription de 0,002 M€ au titre des frais de commission bancaire.

- Dépenses imprévues + 2,055 M€

Le projet de DM2 intègre un complément de 2,055 M€ au titre des dépenses imprévues, portant leur montant total (BP + BS + DM2) à 13,900 M€.

## **LES RECETTES**

Les recettes réelles de fonctionnement enregistrent une inscription de crédits de 1,065 M€.

Elles sont principalement la conséquence de l'ajustement des prévisions des ressources fiscales aux montants nouvellement notifiés par les services de l'Etat :

- + 1,482 M€ au titre du Fonds de solidarité des AIS attribué au Département ;
- + 0,030 M€ au titre du dispositif de compensation péréquée ;
- 0,361 M€ sur le fonds de péréquation de la cotisation sur la valeur ajoutée (CVAE) ;
- 0,045 M€ sur le fonds de péréquation des droits de mutation à titre onéreux (DMTO).

Concernant la rubrique dotations, il est proposé d'ajuster la prévision du FCTVA relatif aux dépenses d'entretien réalisées en 2017 sur les bâtiments et la voirie (+0,013 M€).

Les recettes sectorielles, quant à elles, enregistrent une désinscription globale de 0,054 M€, avec principalement :

- pour le secteur de l'insertion professionnelle et de l'emploi, une diminution du Fonds d'appui aux politiques d'insertion (FAPI) (- 0,080 M€) et des reversements de l'agence spéciale de paiement au titre des contrats aidés (- 0,012 M€) ;

- pour le secteur de l'enfance, une baisse du Fonds d'aide à la fourniture d'énergie (FAFE) (- 0,010 M€), et, a contrario, une inscription positive de 0,024 M€ sur le remboursement par l'Etat des dépenses occasionnées pour l'évaluation des mineurs étrangers isolés ;

- pour le secteur de la culture, une subvention complémentaire de l'Etat pour le Musée de Rochechouart (+ 0,019 M€).

Telles sont les principales caractéristiques de la décision modificative n° 2 au budget 2018 que j'ai l'honneur de soumettre à vos délibérations.

Celles-ci pourraient s'exprimer sur la base du projet qui vous est proposé ci-après.

### **DECISION**

Vu les dispositions de l'article L.3312-1 du Code général des collectivités territoriales ;

Vu la délibération de l'Assemblée départementale du 8 février 2018 adoptant le budget primitif ;

Vu la délibération de l'Assemblée départementale du 21 juin 2018 adoptant le budget supplémentaire ;

L'Assemblée départementale, légalement convoquée par son Président, réunie Salle de l'Assemblée de l'Hôtel du département, 11 rue François Chénieux à Limoges, après en avoir valablement délibéré, à la majorité des suffrages exprimés :

#### DECIDE

d'approuver, le projet de décision modificative n° 2 qui lui est présenté par son Président ;

La balance générale de la décision modificative n° 2 - hors budgets annexes - s'établit en opérations réelles comme suit :

<b>Dépenses - Recettes</b>	<b>Propositions nouvelles</b>	<b>Vote du Conseil départemental</b>
Dépenses d'investissement	- 1 344 170	- 1 344 170
Dépenses de fonctionnement	2 666 651	2 666 651
<b>Dépenses totales</b>	<b>1 322 481</b>	<b>1 322 481</b>
Recettes d'investissement	256 680	256 680
Recettes de fonctionnement	1 065 801	1 065 801
<b>Recettes totales</b>	<b>1 322 481</b>	<b>1 322 481</b>

de confirmer l'attribution des subventions prévues pour les divers organismes et associations telles qu'elles ressortent des propositions de ses commissions et sont retracées à la décision modificative n° 2 ou à l'état annexe prévu à cet effet et d'autoriser son Président à négocier et à signer le cas échéant les conventions à intervenir pour en préciser les modalités ;



d'arrêter à 1 578 024 € le montant définitif de la participation du Département au Syndicat mixte de l'aéroport de Limoges Bellegarde (SMALB) ;

d'arrêter à 100 034,58 € le montant définitif de la contribution du Département au Syndicat mixte pour le Développement de l'offre régionale de services et de l'aménagement des télécommunications en Limousin (DORSAL) ;

d'arrêter aux montants figurant au tableau annexé au document budgétaire, les autorisations de programme pour les dépenses d'investissement faisant l'objet d'un vote en autorisations de programme et crédits de paiement ;

d'arrêter aux montants figurant au tableau annexé au document budgétaire, les autorisations d'engagement pour les dépenses de fonctionnement faisant l'objet d'un vote en autorisations d'engagement et crédits de paiement ;

de constater un montant de 17 420,15 € au titre de créances éteintes dont l'irrecouvrabilité résulte d'une décision de justice. Les sommes constatées feront l'objet de dépenses imputées sur le compte 6542 des articles fonctionnels suivants 935 52 (pour 2 067,33 €), 9356 567 (pour 5 218,69 €), 935 58 (pour 150 €), 936 621 (pour 9 034,13 €) et 939 91 (pour 950 €).

29 Pour : Mme ACHARD, M. ALLARD, Mme AUPETIT-BERTHELEMOT, M. AUZEMERY, M. BARRY, M. BEGOUT (délégation de vote à Mme YILDIRIM), M. BOULESTEIX, Mme BRIQUET, M. DELAUTRETTE, M. DESTRUHAUT, M. ESCURE, Mme FREDAGUE-POUPON, M. LAFARGE, M. LAFAYE, Mme LALOGUE, Mme LARDY, M. LEBLOIS, Mme LHOMME-LEOMENT, Mme MORIZIO, M. NOUHAUD (délégation de vote à Mme MORIZIO), Mme NOUHAUT, Mme PLAZZI, M. RAYMONDAUD, Mme REJASSE (délégation de vote à Mme ACHARD), Mme ROTZLER, Mme TLEMSANI, Mme TUYERAS (délégation de vote à M. ALLARD), M. VEYRIRAS, Mme YILDIRIM.

12 Contre : M. ARCHER (délégation de vote à M. TOULZA), M. BOST, Mme DEBOURG (délégation de vote à M. BOST), Mme FONTAINE, M. HANUS, Mme JARDEL (délégation de vote à M. HANUS), M. LEFORT (délégation de vote à Mme FONTAINE), Mme MEZILLE, Mme RIVET (délégation de vote à Mme MEZILLE), M. RUMEAU (délégation de vote à M. VIROULAUD), M. TOULZA, M. VIROULAUD.

0 Abstention :

0 ne prend pas part au vote :

1 absent / excusé sans procuration : Mme GENTIL.

Pour le Président du Conseil départemental  
et par délégation,  
La Directrice générale adjointe

Signé

Anne DELAPIERRE

Certifié conforme  
Transmis au représentant de l'Etat  
le 18 octobre 2018  
Affiché le 18 octobre 2018  
Publié au RAA du Département le 15 novembre 2018